

Profil

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) est une société d'État constituée pour investir sur les marchés financiers les contributions nettes reçues après le 1^{er} avril 2000 des régimes de pensions de la Fonction publique fédérale, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada (les régimes). Organisme indépendant du gouvernement fédéral, Investissements PSP a pour mandat statutaire de gérer les fonds qui lui sont confiés dans l'intérêt des contributeurs et des bénéficiaires des régimes et de maximiser les rendements tout en évitant des risques de pertes indus.

Faits saillants – exercice 2004

- L'actif net consolidé s'établit à 14,2 milliards de dollars, en hausse de 76 %.
- Le taux de rendement des trois comptes de pensions consolidés est de 26,1 % comparativement à 25,4 % pour l'indice de référence de la politique de placement pour l'exercice.
- M. Gordon J. Fyfe est nommé au poste de président et chef de la direction.
- Début des placements dans de nouvelles classes d'actif.
- Mise en place des systèmes clés de sécurité relativement aux plans antisinistre et de reprise des activités.
- Le nombre total d'employés est passé de 29 à 35.

Table des matières

Objectifs annuels	1
Rapport du président du conseil d'administration	2
Rapport du président et chef de la direction	5
Résultats de l'exercice 2004	8
Politique et stratégie de placement	11
Régie interne	14
Glossaire	19
États financiers et notes complémentaires	21
Répertoire – conseil d'administration et direction	58

Objectifs annuels

En vertu de la *Loi régissant Investissements PSP*, le rapport annuel doit décrire les objectifs pour l'exercice écoulé et indiquer dans quelle mesure ils ont été réalisés. Il doit également définir les objectifs poursuivis pour l'exercice en cours. Les tableaux ci-dessous présentent un sommaire de ces informations.

Objectifs pour l'exercice 2004

Statut*

- Assurer la continuité durant la période de transition, menant à l'entrée en fonction d'un nouveau chef de la direction.
- Établir les stratégies de placement pour les nouvelles classes d'actif.
- Élaborer un programme complet de gestion des risques.

√

Début des placements dans les produits dérivés, le secteur immobilier et les titres américains de petite et moyenne capitalisation.

Développement en cours, mise en place durant l'exercice 2005.

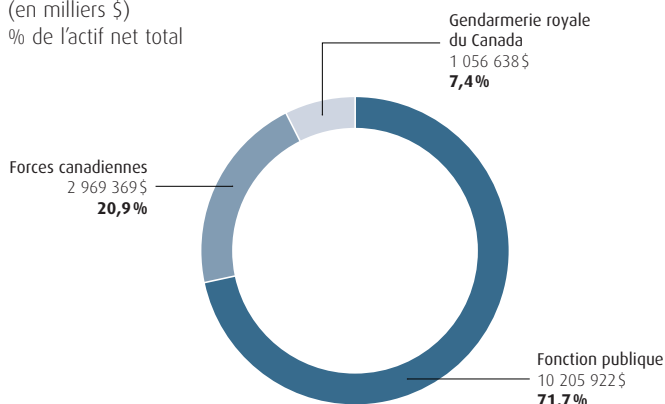
* Le symbole √ signifie que l'objectif a été en partie ou pleinement réalisé.

Principaux objectifs pour l'exercice 2005

- Mettre en place les changements requis (classes d'actif et pondérations) suite à l'analyse stratégique complétée durant l'exercice 2004.
- Terminer l'analyse approfondie des activités à valeur ajoutée et mettre en œuvre les changements requis.
- S'assurer que l'organisation est en mesure de soutenir ces nouvelles activités tout en maintenant la qualité, l'efficacité et le contrôle des risques.
- Mettre en place un solide secteur des ressources humaines pour soutenir la croissance de l'effectif d'Investissements PSP.

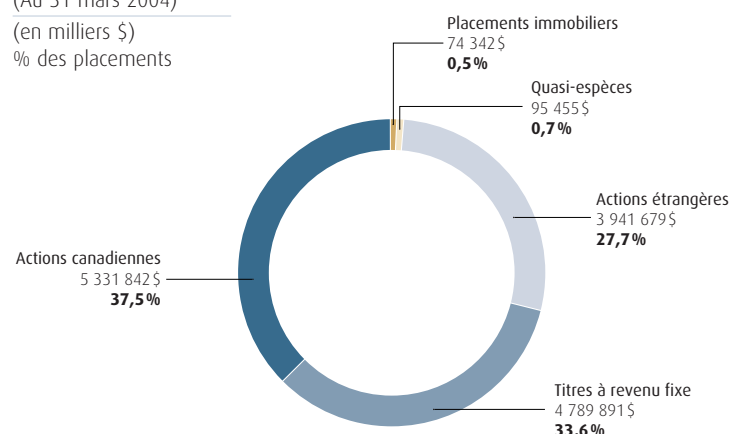
Actif net des comptes de régime

(Au 31 mars 2004)
(en milliers \$)
% de l'actif net total



Répartition d'actif

(Au 31 mars 2004)
(en milliers \$)
% des placements



Rapport du président du conseil d'administration



Paul Cantor, président du conseil d'administration

Arrivée en poste d'un nouveau président et chef de la direction

Parmi l'ensemble des tâches du conseil d'administration, notre responsabilité première est d'avoir un leadership efficace à la direction d'Investissements PSP. C'est pourquoi il me fait particulièrement plaisir de souhaiter officiellement la bienvenue à M. Gordon J. Fyfe, qui occupe le poste de président et chef de la direction depuis le 15 octobre 2003.

Notre organisation bénéficiera de la solide expérience de M. Fyfe, acquise en plus de 20 ans dans les domaines des finances et des placements, au sein des secteurs privé et public. Avant de se joindre à Investissements PSP, il était président de CDP Capital, Marchés mondiaux et premier vice-président de CDP Capital, à Montréal. Auparavant, il occupait un poste de direction pour le compte de TAL Gestion globale d'actifs. Il a également été à l'emploi de l'une des plus importantes institutions financières au monde, J.P. Morgan, à New York et à Londres. Le conseil d'administration a invité M. Fyfe à prendre la direction d'Investissements PSP car nous croyons qu'il possède la vision, les compétences de gestionnaire et les connaissances en finances requises pour le poste.

Je me permets ici de parler au nom de mes collègues du conseil d'administration en disant que nous sommes tous très enthousiastes à l'idée de travailler avec M. Fyfe et l'équipe de direction d'Investissements PSP.

Régie interne toujours plus efficace

Le maintien d'une régie interne efficace constitue une autre importante responsabilité du conseil d'administration.

D'entrée de jeu, notre conseil d'administration s'est concentré sur l'établissement – et l'adhésion à – des politiques et procédures reflétant les meilleures pratiques et normes en matière de régie interne.

Une étude récente menée par des consultants externes spécialisés en régie d'entreprise a confirmé le succès des efforts consentis à ce chapitre. Après une analyse approfondie des pratiques du conseil d'administration en matière de régie interne, les consultants ont félicité Investissements PSP pour des normes qu'ils considèrent parmi les plus rigoureuses de notre industrie – un exploit d'autant plus significatif considérant que la mise sur pied de notre organisation est relativement récente.

Ces résultats méritent également d'être soulignés compte tenu du contexte actuel où les questions relatives à la régie interne suscitent de plus en plus d'intérêt. Cette situation fait suite à une série de scandales financiers, principalement aux États-Unis, suivie plus récemment par une augmentation des attentes à l'égard des sociétés d'État canadiennes en matière de régie interne. Un certain nombre de controverses ont fait surface dans notre propre secteur d'activité, la gestion des placements, ce qui a clairement indiqué que nous devons demeurer vigilants en matière de régie interne.

Parmi les mesures mises en place au cours de l'exercice 2004 sur le plan de la régie interne, mentionnons le programme d'orientation à l'intention des nouveaux membres du conseil d'administration ainsi que la formation continue offerte aux administrateurs afin qu'ils demeurent informés des changements dans notre secteur d'activité. Le programme de formation est lié au processus de mise en œuvre de la stratégie de placement révisée. Aussi, à la demande du conseil d'administration, les procédures de contrôle interne d'Investissements PSP ont été renforcées. Nous avons également revu et officialisé la politique relative aux dépenses des administrateurs, de même que nous avons révisé la politique de rémunération des administrateurs.

Un processus de nomination rigoureux fondé sur les compétences

Bien sûr, une bonne régie interne signifie beaucoup plus que des procédures écrites et leur respect. Elle exige une culture qui prend racine au sommet de la structure organisationnelle, où nous retrouvons des administrateurs qualifiés qui souscrivent aux normes les plus élevées en matière de déontologie. La *Loi* stipule que le conseil d'administration d'Investissements PSP doit comprendre « un nombre suffisant d'administrateurs ayant une compétence financière reconnue ou une expérience de travail propre à aider l'Office à accomplir sa mission avec efficacité ». Pour remplir cette mission, nous devons identifier, convaincre et retenir des administrateurs dont les compétences couvrent un vaste éventail de disciplines – les titres négociés en bourse; les autres marchés de fonds d'investissement, tels les placements privés et immobiliers; les finances, y compris la comptabilité, les contrôles financiers, le financement d'entreprise et les sciences actuarielles; la gestion du risque; les ressources humaines et les relations publiques et gouvernementales.

Évidemment, aucun individu ne possède toutes ces compétences. Nous cherchons donc à mettre en place un conseil d'administration dont les membres regroupent les connaissances et l'expérience requises. Pour ce faire nous faisons appel à un processus de sélection conçu expressément pour réaliser cet objectif.

À intervalles réguliers, nous procédons à une évaluation des compétences des membres du conseil d'administration en place – en tenant compte du temps restant au mandat de chacun – afin d'identifier les champs de compétences qui ne sont pas couverts ou qui sont susceptibles de ne pas être couverts dans un avenir rapproché. Cette information est communiquée au comité de nomination des membres du conseil, une entité indépendante du conseil d'administration d'Investissements PSP. Le comité est présidé par le président et chef de la direction du Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario, M. Claude Lamoureux, qui jouit d'une solide réputation de gestionnaire de placements chevronné. Des employés et des retraités de la Fonction publique fédérale représentant les trois régimes de pensions siègent également à ce comité.

Le comité de nomination fait appel à un cabinet de recrutement de cadres pour identifier des candidats pour un poste d'administrateur. Le cabinet retenu procède d'abord à une analyse des propositions de candidature de diverses provenances, incluant la filière politique, avant de les présenter au comité. Le comité de nomination classe les candidats en tenant compte de leurs compétences comparativement aux besoins présents du conseil d'administration d'Investissements PSP. Il transmet ensuite la liste au président du Conseil du Trésor qui, après révision, la soumet au Bureau du Conseil privé aux fins d'étude et de nomination.

Ce processus exhaustif a permis à Investissements PSP de recruter des administrateurs du plus haut calibre qui sont pleinement en mesure de prendre en charge les responsabilités qui leur sont confiées. Il m'apparaît évident qu'il existe une étroite corrélation entre l'excellence de notre processus de nomination et la qualité de notre conseil d'administration. C'est pourquoi je tiens à exprimer toute ma reconnaissance aux membres du comité de nomination des membres du conseil d'administration pour leur excellent travail.

Une rencontre fructueuse avec les représentants des régimes

L'excellence des communications constitue également un élément clé d'une régie interne efficace. En novembre 2003, M. Fyfe et moi-même avons eu une rencontre fructueuse avec les représentants des trois régimes de pensions. Au cours de cette rencontre, nous avons passé en revue les faits saillants de l'exercice précédent et défini nos plans et objectifs pour l'exercice 2005.

Remerciements

J'aimerais profiter de cette occasion pour transmettre mes plus sincères remerciements à mes collègues du conseil d'administration pour leurs conseils judicieux et leur appui tout au cours de la dernière année. Un merci tout particulier aux deux administrateurs qui ont quitté le conseil d'administration, Paul Haggis et Barbara Bender, leur contribution a été grandement appréciée. Je désire également souhaiter officiellement la bienvenue à Jean Lefebvre de Montréal, qui s'est joint au conseil d'administration en août 2003. M. Lefebvre a occupé la fonction de consultant en gestion d'actifs et détient le titre de Fellow de l'Institut canadien des actuaires.

Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance envers Danielle Morin, première vice-présidente et chef des opérations financières, qui a occupé le poste de chef de la direction par interim pendant plusieurs mois, jusqu'à l'arrivée de M. Fyfe.

Alors qu'Investissements PSP entreprend sa cinquième année d'activité, le conseil d'administration continuera de concentrer ses efforts dans le maintien d'une régie interne solide, tout en supervisant le développement et la mise en œuvre de stratégies de placement dans de nouvelles classes d'actif et ce, en vue d'accroître les rendements.



Paul Cantor,
Président du conseil d'administration



Rapport du président et chef de la direction

Gordon J. Fyfe, président et chef de la direction

J'apprécie grandement cette occasion qui m'est offerte d'agir en tant que président et chef de la direction de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) et je suis particulièrement enthousiaste compte tenu de ses perspectives de développement.

Nous mettrons en place une équipe de direction qui permettra à Investissements PSP de bien gérer sa croissance et de devenir un organisme de premier plan dans la gestion des placements de régimes de pensions – avec des actifs prévus de 100 milliards de dollars d'ici la fin de la décennie. Nous accomplirons ceci tout en ayant une performance, des contrôles et une régie interne selon des hauts standards d'excellence, dans un contexte financier qui devrait être de plus en plus exigeant.

Investissements PSP a été mis sur pied pour gérer les contributions en espèces des trois régimes de pensions reçues après le 1^{er} avril 2000, de façon à maximiser les rendements sans risques de pertes indus et à obtenir des rendements suffisants pour minimiser la nécessité d'augmenter les contributions de la part du gouvernement ou des employés au cours des années à venir. L'Actuaire en chef du Canada détermine le rendement requis pour couvrir les obligations financières des régimes. C'est le rôle d'Investissements PSP d'identifier les meilleurs moyens pour obtenir les rendements requis sans prendre de risques indus et, par la suite, de procéder à leur mise en œuvre pour réaliser lesdits rendements.

À cette fin, Investissements PSP procède à une analyse approfondie et à une évaluation des capacités de l'organisation dans tous les secteurs – technologie, produits de placement, ressources humaines et profils de compétences, ainsi que partenaires externes – pour s'assurer d'avoir accès à tous les éléments nécessaires lui permettant d'honorer ses engagements.

Au moment de joindre Investissements PSP en octobre 2003, l'une de mes priorités consistait à revoir la démarche de gestion du « portefeuille global », c'est-à-dire la combinaison des risques de marché et des risques liés à la gestion active jugée la plus appropriée pour atteindre nos objectifs. Investissements PSP cherche à améliorer la répartition d'actif qui définit le Portefeuille cible, en ce qui concerne tant les risques intrinsèques des marchés et les rendements que notre gestion des placements en vue de générer une valeur ajoutée.

Accroître la diversification pour réduire la volatilité

Investissements PSP diversifiera davantage son portefeuille de placements par l'ajout de classes d'actif – jusqu'à maintenant les placements étaient surtout concentrés dans des titres cotés en bourse et des titres à revenu fixe canadiens – reconnaissant ainsi que différentes conditions économiques influencent différemment chacune des classes d'actif (Voir page 1). Autrement dit, si nous voulons gérer les risques et réduire la volatilité des rendements, nous devons nous assurer qu'Investissements PSP fait appel à une gamme de placements suffisamment étendue et diversifiée pour obtenir, en tout temps, un rendement équilibré pour l'ensemble du portefeuille.

De plus, Investissements PSP peut tirer parti du fait qu'il recevra des entrées de fonds nettes positives pour plusieurs années (prévues pour 25 ans) pour allouer une portion appropriée du portefeuille global à des classes d'actif alternatives, tels les placements immobiliers et privés ainsi que les infrastructures, qui procurent diversification, protection contre l'inflation et rendements supérieurs, nonobstant le fait qu'ils soient des placements moins liquides et à plus long terme.

Bilan de l'exercice 2004

Avant d'élaborer davantage sur la stratégie d'Investissements PSP pour l'avenir, j'aimerais donner un aperçu du rendement de nos placements pour l'exercice 2004. Investissements PSP a réalisé, pour l'exercice 2004, un gain net de 2,15 milliards de dollars et un taux de rendement de 26,1 %, un résultat de 0,7 % supérieur au rendement de l'indice de référence de la politique de 25,4 %. Ces résultats témoignent d'une conjoncture des marchés généralement favorable ainsi que des efforts fructueux de nos gestionnaires de placements, lesquels méritent toutes nos félicitations pour un travail bien fait.

Au cours de l'exercice 2004, nous avons entrepris l'élaboration de stratégies relatives aux placements dans deux nouvelles classes d'actif, les placements privés et immobiliers, approuvées par le conseil d'administration en novembre 2002. Nous avons effectué notre premier placement immobilier en octobre 2003, par l'entremise de deux fonds communs.

Nous avons également débuté la gestion de nos positions de change au cours de l'exercice 2004, ce qui a eu un impact positif sur les résultats. De plus, nous avons investi certaines sommes dans des actions américaines de faible et moyenne capitalisation. Nous avons mis en œuvre un programme de prêt de titres conçu pour générer des revenus additionnels, lequel comprend des mesures rigoureuses pour minimiser tout risque de problèmes éventuels.

Par ailleurs, nous avons pris une série de mesures importantes afin d'accroître encore davantage la capacité d'Investissements PSP en matière d'administration, de systèmes et de contrôles. En ce qui concerne l'élément crucial qu'est le risque corporatif, nous avons mis en place des mesures de sécurité plus rigoureuses pour sauvegarder l'information et les données électroniques, tout en officialisant les plans antisinistre et de reprise des activités en cas d'incident. De plus, nous avons revu nos procédures de divulgation et de contrôle de l'information pour nous assurer que le tout est effectué en totale conformité avec les changements récents aux exigences réglementaires en matière de divulgation au Canada. Nous avons également terminé la planification d'un « examen spécial » des moyens et méthodes, lequel débutera au cours de l'exercice 2005 en conformité avec la législation régissant Investissements PSP. Un tel examen fait partie des obligations de l'organisme et doit être effectué au moins une fois tous les six ans.

La voie de l'avenir

Comme je l'ai mentionné plus tôt, notre objectif au fur et à mesure que nous avancerons consiste à diversifier le portefeuille d'Investissements PSP et d'accroître l'étendue de notre champ de compétences de façon à pouvoir surpasser les normes de rendement même lorsque la conjoncture économique est moins favorable.

Après la fin de l'exercice, nous avons complété une étude approfondie de la répartition d'actif, comprenant notamment des tests pour mesurer les réactions du passif actuariel à différents scénarios, notre objectif étant d'accroître encore davantage la diversification de nos placements. Les résultats de cette étude serviront à nous orienter non seulement quant aux choix des classes d'actif alternatives dans lesquelles investir, mais également pour déterminer de quelle façon ces classes d'actif contribueront au rendement du portefeuille global et aideront à minimiser la volatilité. Nous communiquerons alors au conseil d'administration nos recommandations concernant des amendements à l'Énoncé des politiques, des normes et des procédures de placement qui pourraient être requis suite à cette étude. Nous sommes aussi en train de reconsidérer notre exposition aux risques liés à la gestion active et à notre façon d'ajouter de la valeur au Portefeuille cible d'Investissements PSP. Nous cherchons à être moins dépendants des fluctuations des marchés financiers pour générer une plus-value. En même temps, nous désirons être moins dépendants des marchés boursiers publics et obligataires, qui sont analysés à outrance et extrêmement efficients, pour plutôt examiner les possibilités de création de valeur offertes par des marchés moins efficients.

Quant à la portion du portefeuille d'Investissements PSP gérée activement, nous chercherons à maximiser les rendements corrigés du risque, tout en suivant les paramètres de risque et les lignes directrices de la politique établis. Cela signifie que nous devons être en mesure de quantifier les risques anticipés, d'établir le niveau de chacun des risques que nous sommes prêts à prendre et de mettre en place les étapes requises pour réaliser les gains recherchés compte tenu du niveau de risque choisi.

Par conséquent, nous intégrons des processus modernes de gestion et de budgétisation des risques à la gestion des fonds, ce qui nous permettra de mieux comprendre et surveiller les éventuels risques de perte.

Formation de l'équipe

Nous poursuivons la formation de notre équipe : M. Pierre Malo s'est joint à Investissements PSP en décembre 2003 à titre de vice-président, M. Derek Murphy a été nommé premier vice-président, Placements privés et est entré en poste le 31 mars 2004. M. André Collin occupera le poste de premier vice-président, Placements immobiliers à compter du 17 mai 2004. Nous avons également retenu les services d'un gestionnaire externe pour la gestion d'actions canadiennes selon un mandat indiciel bonifié.

Notre politique consiste à être hautement sélectif lors de l'embauche de personnel pour Investissements PSP et de gestionnaires de placements externes. Il s'agit d'identifier, d'attirer et de retenir les meilleurs éléments où qu'ils soient. Pour réussir, nous devons offrir aux employés un environnement de travail stimulant et enrichissant et veiller à ce qu'ils soient rémunérés de façon appropriée. Cela dit, j'aimerais souligner que nous sommes déterminés à faire en sorte que la portion de la rémunération incitative des gestionnaires de placement soit en ligne avec les intérêts d'Investissements PSP et qu'elle soit établie en fonction des rendements obtenus sur une période suffisamment longue pour favoriser une certaine régularité des résultats.

Notre objectif consiste à encourager une culture ouverte aux idées nouvelles qui profite des occasions qui se présentent et qui convient à une organisation dynamique et à croissance rapide, tout en souscrivant aux normes déontologiques et de régie interne les plus élevées. Il est essentiel pour nous – non seulement en tant qu'individus, mais également en tant qu'équipe – d'être réceptifs aux nouvelles façons de faire et d'être prêts à consentir les efforts nécessaires pour les comprendre et les adopter.

Remerciements

En terminant, j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier les membres du conseil d'administration pour leur appui, ce qui a contribué à grandement faciliter mon entrée en fonction dans un poste qui comporte de nombreux défis. Je souhaite également remercier tous les employés et nos partenaires pour leur travail acharné et leur contribution à une année couronnée de succès. Finalement, je désire réitérer l'engagement d'Investissements PSP à travailler avec diligence pour réaliser une performance de calibre et soutenue à laquelle les participants des régimes de pensions sont en droit de s'attendre et que je suis confiant que l'équipe en place peut obtenir.



Gordon J. Fyfe

Président et chef de la direction

Résultats de l'exercice 2004

L'exercice terminé le 31 mars 2004 représente la quatrième année d'activité pour l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP). Au cours de cette période, il a reçu 3,7 milliards de dollars en contributions nettes des régimes de pensions de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Chaque mois, Investissements PSP a enregistré plusieurs entrées de fonds de différentes valeurs et les a investies dès que possible et ce, de façon à ce qu'il n'y ait pas de distorsion dans la politique. À la fin de l'exercice 2004, l'actif consolidé était placé selon la répartition suivante : 37,5 % en actions canadiennes, 27,7 % en actions étrangères, 34,3 % en titres à revenu fixe canadiens et 0,5 % en placements immobiliers. Au 31 mars 2004, la valeur marchande de l'actif investi s'élevait à 14,2 milliards de dollars, comparativement à 8,1 milliards de dollars un an plus tôt.

Performance des marchés

L'exercice 2004 a été une période florissante pour les marchés financiers. Nous avons assisté à une remontée de la confiance des investisseurs compte tenu de la reprise plus forte que prévue de l'économie américaine, combinée à la politique monétaire accommodante de la Réserve fédérale américaine. Les efforts consentis au cours de la période de ralentissement économique pour accroître la productivité ont mené à une augmentation marquée du bénéfice des entreprises. Il y a eu une importante amélioration de la situation financière des entreprises grâce aux solides flux de trésorerie enregistrés et au contrôle des dépenses en capital. L'aversion du risque manifestée par les investisseurs au cours des dernières années s'est dissipée, comme le démontre la réduction notable des écarts de taux observés sur les obligations des sociétés.

Le marché boursier canadien, qui possède une pondération élevée en titres d'entreprises du secteur des ressources naturelles, a clairement bénéficié de la montée des prix des matières premières et de l'or. La tendance à la hausse s'est également fait sentir sur les marchés boursiers européens et ce, malgré la détérioration de la conjoncture économique dans la zone euro. Les espoirs d'un rétablissement de l'économie japonaise à la suite d'une période de ralentissement prolongée ont également contribué à la vigueur des marchés boursiers.

En ce qui concerne les taux d'intérêt, la Réserve fédérale américaine est demeurée préoccupée par le risque de voir la baisse de l'inflation se transformer en déflation. Elle a réduit son taux directeur à 1 %, son plus bas niveau historique. La Banque du Canada ainsi que la Banque Centrale Européenne ont suivi. Néanmoins, les marchés monétaires et obligataires ont reflété une plus grande nervosité compte tenu de l'injection massive de liquidités dans l'économie mondiale, de l'augmentation des déficits budgétaires publics et de l'envolée des prix des matières premières. Les taux d'intérêt obligataires ont définitivement atteint un creux en 2003, alors que la pente de la courbe des taux d'intérêt s'accroissait.

La devise américaine a continué de perdre de la valeur tout au cours de l'année compte tenu de la reflation orchestrée par la Réserve fédérale américaine et des craintes d'une aggravation du déficit du compte courant américain. Le dollar américain a perdu 10,7 % de sa valeur par rapport au dollar canadien et 11,2 % par rapport à l'euro durant l'exercice.

Le marché boursier canadien a clôturé l'exercice en affichant un rendement de 37,7 % pour l'indice composé S&P/TSX. Pour la même période, les rendements des marchés étrangers (en dollars canadiens) s'établissaient à 20,7 % pour l'indice composé S&P 500 et à 40,8 % pour l'indice MSCI EAFE. Le marché obligataire canadien a procuré des rendements positifs, comme le démontre le rendement de 10,8 % de l'indice SCM Univers.

Résultats de placement

Au cours de l'exercice 2004, les comptes de régime de pensions consolidés ont enregistré un gain de 2,462 milliards de dollars, avant charges, comparativement à une perte de 920 millions de dollars pour l'exercice 2003.

Mesure et évaluation de la performance

Nous faisons appel à un outil rigoureux de mesure de la performance, lequel est essentiel pour que la direction puisse évaluer ses gestionnaires internes et externes. Cet outil sert aussi au conseil d'administration et à d'autres parties prenantes pour évaluer la performance d'Investissements PSP.

Indices de référence

- L'énoncé des principes, normes et procédures de placement (EPNPP) d'Investissements PSP identifie un indice de référence pour chaque classe d'actif.
- Pour chaque classe d'actif, le taux de rendement est comparé au taux de rendement de l'indice de référence correspondant.
- Un indice de référence combiné de la politique a été établi à partir des indices de référence des classes d'actif et des poids des classes d'actif définis par l'EPNPP.
- Le rendement de l'actif total est comparé au rendement de l'indice de référence de la politique.

Taux de rendement des comptes de pensions consolidés (au 31 mars 2004)

	Un an		Rendements annualisés (quatre ans)		
	Rendements des portefeuilles %	Rendements des indices de référence %	Rendements des portefeuilles %	Rendements des indices de référence %	
Actions canadiennes	36,1	37,7	0,5	1,1	S&P/TSX
Actions étrangères	30,7	28,8	(6,6)	(6,5)	S&P 500 et MSCI EAFE *
Placements immobiliers	3,6 **	2,5 **	—	—	IPC + 4 %
Titres à revenu fixe	10,9	10,8	8,5	8,3	SCM Univers
Quasi-espèces	3,2	3,0	3,5	3,1	SCM bons du Trésor (91 jours)
Comptes consolidés ***	26,1	25,4	1,8	1,9	Indice de référence de la politique ****

Les taux de rendement ci-dessus, utilisés pour la consolidation des trois comptes de régime de pensions, sont pondérés dans le temps, avant tous les frais. Ils sont calculés et vérifiés selon les normes prescrites par l'AIMR *****.

* En dollars canadiens, pondérés selon la capitalisation boursière.

** Premiers placements réalisés au cours de l'exercice 2004.

*** Comprend les effets des activités de couverture de change.

**** Selon la pondération établie par la politique de placement (voir page 11).

***** Association for Investment Management and Research.

Taux de rendement

Le taux de rendement des comptes de pensions consolidés s'élève à 26,1 % pour l'exercice terminé le 31 mars 2004. Par classe d'actif, les taux de rendement sont de 36,1 % pour les actions canadiennes, de 30,7 % pour les actions étrangères, de 10,9 % pour les titres à revenu fixe, de 3,6 % pour les placements immobiliers et de 3,2 % pour les quasi-espèces, et les retombées de nos opérations de couverture de change.

En comparaison, le taux de rendement de l'indice de référence d'Investissements PSP (voir Indices de référence à la page 9) a été de 25,4 % et celui enregistré par Investissements PSP pour l'exercice 2003, de (13,5) %.

La performance de notre programme de couverture de change s'est avérée le principal facteur ayant contribué au dépassement du rendement de l'indice de référence des comptes de régime de pensions consolidés. En avril 2003, nous avons pris la décision d'effectuer des opérations de couverture partielle de la devise américaine. Une baisse subséquente du cours du dollar américain a généré de la valeur ajoutée pour les comptes de régime de pensions consolidés.

La contre-performance au chapitre des actions canadiennes est principalement attribuable au fait que les gestionnaires aient conservé des titres de qualité supérieure dans leurs portefeuilles, alors que c'est l'augmentation du cours des titres plus spéculatifs qui a le plus contribué à la croissance des marchés.

Les rendements et indices de référence de chaque compte de régime de pensions sont présentés aux notes complémentaires de leurs états financiers respectifs.

Variation de l'actif net

Au début de l'exercice 2004, les comptes de régime de pensions consolidés affichaient un actif net ayant une valeur marchande de 8,1 milliards de dollars. Les contributions nettes consolidées reçues au cours de l'exercice se sont élevées à 3,7 milliards de dollars. À la fin de l'exercice 2004, après comptabilisation du bénéfice net d'exploitation, la valeur marchande de l'actif net consolidé était de 14,2 milliards de dollars.

Charges

Pour l'ensemble de l'exercice 2004, Investissements PSP a enregistré des charges de 21,1 millions de dollars, comparativement à 13,0 millions de dollars pour l'exercice précédent. Ces charges comprennent les frais d'exploitation (12,1 millions de dollars pour l'exercice 2004 contre 9,0 millions de dollars pour l'exercice 2003) et les frais de gestion de placement externe (9,0 millions de dollars pour l'exercice 2004 contre 4,0 millions de dollars pour l'exercice 2003). L'augmentation des charges est principalement attribuable à la croissance de l'actif sous gestion, à la mise en œuvre de plusieurs projets relatifs aux technologies de l'information et à l'embauche de cadres supérieurs.

Les charges totales équivalent à 0,186 % de l'actif moyen ou 0,107 % de l'actif moyen après exclusion des frais de gestion de placement externe.

Les frais de gestion de placement externe ont augmenté compte tenu de la croissance importante de l'actif sous gestion (76 %) et du pourcentage élevé de cet actif confié à des gestionnaires externes.

Les charges continueront d'augmenter au cours de l'exercice 2005. Les frais de gestion de placement externe augmenteront en raison de la croissance prévue de l'actif d'Investissements PSP et du pourcentage élevé qui sera à nouveau confié à des gestionnaires externes aux fins de gestion active. Il y aura également une augmentation substantielle des frais d'exploitation, en raison de l'ajout de personnel pour soutenir la mise en œuvre de nouvelles stratégies de placement, des placements effectués dans des classes d'actif spécialisées, tels les placements immobiliers et privés, et de l'amortissement des coûts d'implantation de nouveaux systèmes informatiques importants.

Nous demeurons vigilants en ce qui concerne les dépenses et nous sommes déterminés à maintenir des contrôles financiers serrés. L'objectif à long terme d'Investissements PSP est de stabiliser le ratio des charges sur l'actif moyen à un niveau bas, exclusion faite des frais de gestion de placement externe. L'importance des frais et coûts futurs dépendra de la nature des nouvelles classes d'actif choisies par Investissements PSP pour ses placements.

Politique et stratégie de placement

Cette section résume les objectifs statutaires de placement de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) de même que la politique et la stratégie mises en œuvre pour réaliser ces objectifs. Au cours de l'exercice 2004, la politique est demeurée inchangée, cependant certaines stratégies ont été mises en œuvre. Ainsi, nous avons réalisé les premiers placements immobiliers, et avons investi dans des actions américaines de faible et moyenne capitalisation et des produits dérivés. De plus, nous avons initié un mandat en gestion indicelle bonifiée pour les actions canadiennes. Ces initiatives ont une valeur marchande totale de 1,214 milliards de dollars. À la fin de l'exercice, nous avons complété une étude de notre stratégie, incluant des tests de sensibilité sur le passif actuariel, laquelle mènera vraisemblablement à une révision de la politique et des stratégies de placement au cours de l'exercice 2005.

Objectifs de placement

Le mandat d'Investissements PSP est défini par l'article 4 de la *Loi* :

- gérer les fonds dans l'intérêt des contributeurs et des bénéficiaires des régimes de pensions en cause ; et
- maximiser les rendements tout en évitant des risques de perte indus.

Compte tenu de nos objectifs statutaires, les objectifs de placement suivants ont été établis :

1. obtenir un rendement (net des frais) au minimum équivalent au taux actuariel de rendement établi par l'Actuaire en chef du Canada ; et
2. obtenir un rendement excédant celui de l'indice de référence de la politique de placement de 0,50 % (incluant une valeur ajoutée minimale égale aux frais).

Ces deux objectifs ont été atteints pour l'exercice 2004.

Politique de répartition d'actif à la valeur marchande (Exercice 2004)

	Cible (%)	Fourchette (%)	
Actions canadiennes	35,0	30-40	S&P/TSX
Actions étrangères	30,0	25-35 *	Interne **
Placements immobiliers ***	0,5	0-5	IPC + 4 %
Titres à revenu fixe ***	31,5	27-37	SCM Univers
Quasi-espèces	3,0	0-10	SCM bons du Trésor (91 jours)

* La pondération des actions étrangères ne peut excéder 30 % de la valeur comptable, mais peut être supérieure du point de vue de la valeur marchande.

** Les indices S&P 500 et EAFE sont pondérés selon leur capitalisation boursière. Les marchés émergents seront inclus dans l'indice de référence lorsque des placements auront été réalisés dans ces marchés. (L'indice EAFE est l'indice MSCI Europe, Australasie et Extrême-Orient).

*** Les placements immobiliers entraînent une réduction de la pondération des titres à revenu fixe. Avec le temps, l'immobilier représentera jusqu'à 5 % de l'actif total.

Politique de répartition d'actif

Investissements PSP gère l'actif conformément à la politique de répartition d'actif à long terme. Actuellement, la politique stipule que l'actif doit être investi selon la répartition suivante : 35 % en actions canadiennes, 30 % en actions étrangères (soit la limite permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu*), 34,5 % en titres à revenu fixe canadiens et en quasi-espèces et 0,5 % en placements immobiliers. Au cours de l'exercice 2003, le conseil d'administration avait donné son autorisation en vue d'élargir le portefeuille global et d'y inclure de nouvelles classes d'actif, notamment les placements privés et immobiliers.

Équilibre entre la gestion active et passive des placements

La gestion passive des placements sous-entend la reproduction d'indices de marché reconnus en procédant à l'achat d'actions et/ou en investissant dans des fonds indiciaires qui achètent des actions – ou autres titres de placement, le cas échéant – selon les mêmes proportions qu'elles représentent dans l'indice retenu. En gestion active, les responsables d'un portefeuille peuvent accroître ou réduire la pondération des titres à la lumière du profil risque-rendement perçu. L'objectif est de surpasser les indices de marché ciblés et, par conséquent, d'augmenter la capacité d'Investissements PSP de maximiser le rendement au cours des années, sans risques de perte indus.

Au cours de ses trois premières années d'existence, Investissements PSP a réalisé un virage important, la portion de l'actif sous gestion passive étant passée de 100 % à l'origine à 51,5 % au début de l'exercice 2004 et à 54 % au 31 mars 2004.

Au cours du dernier exercice, nous n'avons pas enregistré de changement notable quant à la répartition de l'actif entre la gestion passive et la gestion active. Le pourcentage global de l'actif géré activement est passé de 48,5 % au début de l'exercice 2004 à 46 % à la fin du même exercice. Cependant, des changements sont survenus à l'intérieur des portefeuilles d'actif gérés activement et passivement.

Sur le plan de la gestion passive, 17 % du portefeuille d'actions canadiennes est désormais géré en vertu d'un mandat bonifié. De plus, nous avons effectué les premiers placements dans des actions américaines de faible et moyenne capitalisation.

Du côté de la gestion active, nous avons réalisé les premiers placements immobiliers et investi dans des options sur devises, ce qui fait partie d'une stratégie plus large concernant la gestion des devises. Nous avons également réduit la portion du portefeuille d'actions américaines gérée activement.

Gestion du risque de placement

La gestion du risque de placement s'appuie sur des processus de contrôles en plusieurs volets afin de limiter les risques intrinsèques des activités d'Investissements PSP, ainsi que sur des activités de mesure du risque.

La première série d'activités prévoit un contrôle et un suivi à la fois du pourcentage de l'actif alloué à la gestion active et des sommes confiées à un même gestionnaire en tenant compte du risque associé à son style de gestion. Les politiques pour gérer les risques de crédit, de marché et financiers sont en place depuis le début des activités d'Investissements PSP. Par exemple, le risque de crédit des obligations et des quasi-espèces est géré en contrôlant la proportion du portefeuille détenue en titres de cote inférieure telle que mesurée par une firme externe de notation. Les risques liés au taux d'intérêt inhérents aux placements en titres à revenu fixe sont gérés par des stratégies de diversification. Quant aux opérations concernant les options sur devises, elles sont assujetties à un programme d'ordre stop (*stop-loss*).

La deuxième série d'activités est reliée à la mesure du risque et fait appel à un procédé, soutenu par les systèmes et outils technologiques appropriés, qui permet de mesurer et de faire des suivis des risques associés à chaque portefeuille de placements. Ainsi, nous avons accès à différentes mesures des risques absolus et relatifs pour chaque portefeuille aussi bien que pour l'ensemble de l'actif sous gestion.

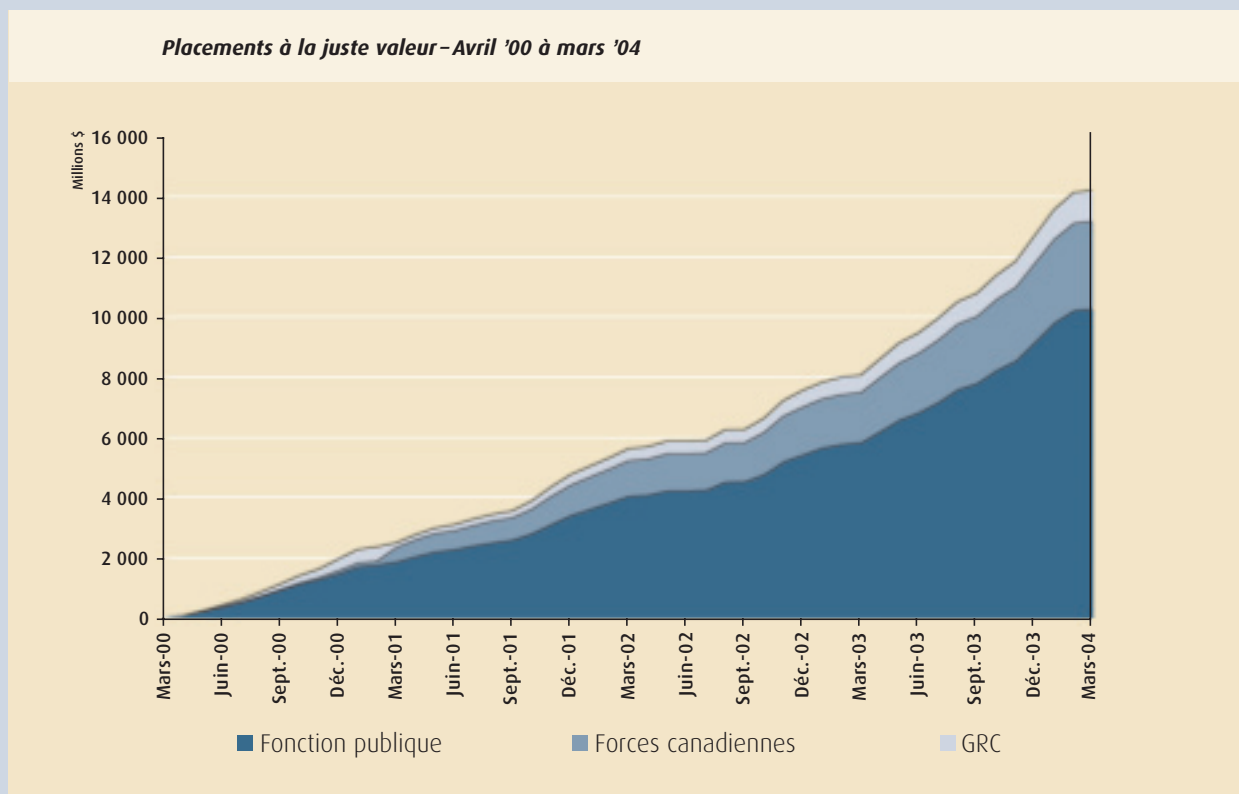
Entrées de fonds et rééquilibrage

Au cours de l'exercice 2004, Investissements PSP a reçu 3,7 milliards de dollars en fonds à placer. Ces entrées de fonds équivalent à 46 % de l'actif total de 8,1 milliards de dollars inscrit au début de l'exercice, en date du 1^{er} avril 2003.

Les entrées de fonds ont lieu plusieurs fois par mois, les montants variant de sommes relativement modestes à d'autres aussi élevées que 380 millions de dollars. Par conséquent, des politiques et directives claires concernant le placement des entrées de fonds constituent un élément important de l'application de la politique de placement. Dès réception, les entrées de fonds sont réparties dans toutes les classes d'actif de façon à ne pas modifier le poids relatif de chaque classe d'actif.

Le processus de rééquilibrage du portefeuille global est déclenché par un changement dans la pondération des actions. Nous faisons appel à notre pouvoir discrétionnaire pour procéder au rééquilibrage de l'ensemble des actifs lorsque les pondérations des classes d'actif se situent en dehors des balises établies. Toutefois, les nouvelles entrées de fonds ne sont pas investies dans les classes d'actif hors norme tant que les pondérations de ces classes d'actif ne sont pas repositionnées à l'intérieur des balises établies.

Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public



Régie interne

La protection des fonds confiés à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) repose sur une régie interne à l'efficacité démontrée. Celle-ci est essentielle pour s'assurer que les objectifs poursuivis sont pertinents et réalisés en conformité avec le mandat statutaire de l'organisation.

Cette section du rapport annuel présente l'information décrivant ledit mandat, le rôle du conseil d'administration et les principales politiques mises en place pour régir les activités et le comportement de l'organisation.

Les comités du conseil d'administration ont rempli de façon diligente les responsabilités courantes prévues dans le cadre de leur mandat respectif. Les activités suivantes, entreprises durant l'exercice 2004, sont dignes de mention : des amendements au code de déontologie afin d'y inclure une clause portant sur la dénonciation ; la mise en place d'un programme d'orientation à l'intention des nouveaux administrateurs ainsi que de la formation continue pour les membres du conseil d'administration ; des révisions à la politique de rémunération des administrateurs ; l'officialisation des procédures et mesures de contrôle des dépenses existantes par la création d'une Politique relative aux dépenses des administrateurs ; l'initiation de l'examen spécial prévu par la *Loi* et qui doit se tenir à tous les six ans.

Mandat statutaire

Le mandat statutaire d'Investissements PSP consiste à :

- gérer les fonds reçus « dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires » des trois régimes de pensions ;
- placer son actif « en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de pertes indus et ce, compte tenu du financement et des principes et exigences des régimes... ainsi que de l'aptitude de ceux-ci à s'acquitter de leurs obligations financières. »

La *Loi* stipule qu'Investissements PSP ne peut exercer, directement ou indirectement, ni pouvoir ni activité incompatible avec sa mission.

Liens avec les régimes de pensions

En date du 1^{er} avril 2000, le gouvernement fédéral a créé trois nouvelles caisses de retraite pour les régimes de pensions existants de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Chaque caisse de retraite reçoit les contributions de l'employeur et des employés pour assurer les prestations relatives au service postérieur au 1^{er} avril 2000. Les soldes, c'est-à-dire les contributions qui restent après le versement des prestations accumulées depuis le 1^{er} avril 2000 et après déduction des charges relatives à l'administration des régimes, sont virés dans des comptes distincts détenus par Investissements PSP aux fins de placement sur les marchés financiers.

Le gouvernement est le promoteur et l'administrateur des régimes. Le président du Conseil du Trésor est responsable du régime de la Fonction publique, le ministre de la Défense nationale, du régime des Forces canadiennes, et le ministre de la Sécurité publique et de la protection civile, du régime de la GRC.

Une fois par année, le président et chef de la direction de même que le président du conseil d'administration rencontrent les comités consultatifs des trois régimes. Une communication soutenue existe aussi avec l'Actuaire en chef du Canada.

Imputabilité et comptes rendus

Le président et chef de la direction d'Investissements PSP est nommé par le conseil d'administration dont il relève. Les administrateurs rendent compte au Parlement par l'intermédiaire du président du Conseil du Trésor, lequel est responsable de la loi régissant Investissements PSP et du dépôt du rapport annuel au Parlement. Investissements PSP doit soumettre des états financiers trimestriels et le rapport annuel au président du Conseil du Trésor, au ministre de la Défense nationale et à la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Des rencontres annuelles avec les comités consultatifs des trois régimes de pensions font également partie des obligations de communication d'Investissements PSP.

Nomination des administrateurs

Investissements PSP est régi par un conseil d'administration composé de 10 membres, dont le président du conseil. Le gouverneur en conseil nomme tous les administrateurs sur la recommandation du président du Conseil du Trésor. Un comité de nomination, composé de huit membres et indépendant du gouvernement, sélectionne des candidats qualifiés pour être administrateurs et soumet ses recommandations au président du Conseil du Trésor. En vertu de la *Loi*, ne peuvent être administrateurs : les membres du Sénat, de la Chambre des communes ou d'une législature provinciale, les employés du gouvernement fédéral et les personnes qui sont en droit de recevoir une pension de retraite au titre des trois régimes de pensions. (La composition du conseil d'administration est donnée à la page 58).

Les notes biographiques de chacun des membres du conseil d'administration sont disponibles sur le site Web d'Investissements PSP, à l'adresse www.investpsp.ca, sous la rubrique *À propos de nous – Conseil d'administration*.

Fonctions des administrateurs

Pour assurer l'atteinte des objectifs de la *Loi* et des règlements, le conseil d'administration a défini ses propres responsabilités incluant entre autre ce qui suit :

- nommer le président et chef de la direction ;
- approuver un énoncé écrit des politiques, normes et procédures de placement ;
- approuver des stratégies pour atteindre les objectifs de rendement ;

- adopter les politiques appropriées régissant le comportement et la gestion des affaires d'Investissements PSP, dont un code de déontologie, des procédures relatives aux conflits d'intérêts et des politiques de gestion des risques ;
- approuver la politique en matière de ressources humaines de même que la politique de rémunération ;
- établir des processus d'évaluation de rendement pour le conseil d'administration, le président et chef de la direction et les membres de la haute direction ;
- dresser et approuver les états financiers trimestriels et annuels pour chaque compte de régime de pensions et pour Investissements PSP.

Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration a constitué les quatre comités suivants pour l'aider à s'acquitter de ses obligations :

- le comité de placement ;
- le comité de vérification et des conflits ;
- le comité de régie interne ; et
- le comité des ressources humaines et de la rémunération.

Les recommandations des comités du conseil doivent être approuvées par le conseil d'administration.

Deux comités spéciaux, un comité de gestion et un comité de recrutement, avaient été mis en place en mars 2003, à la suite du départ du président et chef de la direction. Les deux comités ont été dissous le 7 août 2003, une fois le processus de recrutement du nouveau président et chef de la direction complété. De plus, le sous-comité du comité de placement a été dissous en septembre 2003.

Le comité de placement comprend tous les administrateurs. La composition des autres comités figure à la page 58 du présent rapport.

Des renseignements additionnels sur les divers comités sont disponibles sur le site Web d'Investissements PSP, à l'adresse www.investpsp.ca, sous la rubrique *Régie interne – Fonctions et responsabilités*.

Rémunération des administrateurs

Le conseil d'administration procède à une révision de la rémunération des administrateurs une fois tous les deux ans et considère tout changement pouvant être justifié à la lumière du rapport et des recommandations soumis par le comité de régie interne. La plus récente révision a été effectuée au cours de l'exercice 2004.

L'approche en matière de rémunération des administrateurs adoptée par le conseil d'administration, sur la recommandation du comité de régie interne, est conforme aux principales exigences de la *Loi*, qui stipule que : (a) le conseil d'administration doit comprendre « un nombre suffisant de personnes ayant une compétence financière reconnue ou une expérience de travail propre à aider l'Office à accomplir sa mission avec efficacité » ; et (b) la rémunération des administrateurs doit être établie « compte tenu de la rémunération accordée aux personnes ayant des fonctions et des responsabilités semblables ».

À cette fin, le comité de régie interne a retenu les services d'un expert en rémunération indépendant pour l'aider à identifier les groupes comparables pertinents et à analyser les données concernant la rémunération des administrateurs au sein de ces groupes. Le comité a également colligé et pris en considération des renseignements additionnels relatifs à d'autres personnes ayant des fonctions et des responsabilités similaires.

À la suite de la plus récente révision, le conseil d'administration a approuvé des ajustements à la rémunération des administrateurs, lesquels sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2004, pour l'exercice 2005. Chaque administrateur recevra un montant annuel de 20 000 \$ et une indemnité de 1 500 \$ pour sa participation à chaque réunion du conseil d'administration et de 1 000 \$ dans le cas d'une réunion de comité. Cependant, une seule indemnité est versée lorsqu'une réunion du conseil d'administration se tient en même temps que celle du comité de placement. Puisqu'ils doivent consacrer plus de temps à la réalisation de leurs tâches et compte tenu de leurs plus grandes responsabilités, les présidents des comités du conseil reçoivent un montant annuel supplémentaire de 7 500 \$ par année.

Le président du conseil d'administration est responsable du bon fonctionnement du conseil d'administration et du déroulement efficace de ses activités en plus d'assurer le lien entre le conseil d'administration et la direction d'Investissements PSP et de participer aux activités de com-

munication qui font partie des obligations d'Investissements PSP envers les parties prenantes. En reconnaissance des exigences de ce poste, il reçoit une rémunération de 98 000 \$ par année mais il n'est pas éligible à aucun montant ni à aucune indemnité relative à une participation à des réunions.

Le conseil d'administration s'est réuni à sept reprises au cours de l'exercice 2004 et les comités ont tenu un total de 25 réunions. Afin de compenser pour les inconvénients causés par l'éloignement, les administrateurs dont la résidence principale se situe à l'extérieur du Québec et de l'Ontario et qui se déplacent pour participer à une réunion reçoivent une indemnité additionnelle de 1 000 \$.

La note complémentaire 8(a) des états financiers d'Investissements PSP présente un résumé de la rémunération versée aux administrateurs au cours de l'exercice 2004.

Il est possible de prendre connaissance du mandat du président du conseil et de celui du conseil d'administration en consultant le site Web d'Investissements PSP à l'adresse www.investpsp.ca, sous la rubrique *Régie interne – Fonctions et responsabilités*.

Procédures relatives aux conflits d'intérêts

Les procédures relatives aux conflits d'intérêts à l'intention des administrateurs visent la mise en place d'un mécanisme pratique permettant de détecter, de limiter et de résoudre les conflits d'intérêts potentiels. Ces procédures ont été établies pour que les administrateurs puissent bien comprendre les principes et valeurs d'Investissements PSP et adoptent des pratiques et des comportements adéquats.

Les procédures relatives aux conflits d'intérêts à l'intention des administrateurs définissent de façon détaillée les obligations statutaires et fiduciaires des administrateurs en matière de conflits d'intérêts.

Les procédures relatives aux conflits d'intérêts comprennent l'obligation de la part de chaque administrateur de : remettre une déclaration écrite au conseil d'administration quant à la nature et à l'étendue de son intérêt dans une transaction ou un projet de transaction ; de s'abstenir de voter sur une résolution se rapportant à une transaction où ses intérêts sont touchés, ou de participer à une discussion sur cette transaction ; de divulguer toute participation à une activité commerciale affectant, directement ou indirectement, les activités d'Investissements PSP ou qui font concurrence à Investissements PSP ; de s'abstenir de voter sur

une résolution et de se retirer des délibérations reliées à cette dernière concernant un soumissionnaire dont l'administrateur est administrateur, employé ou consultant, lorsque l'administrateur possède une participation supérieure à 10 % du capital-actions de ce soumissionnaire, lorsque son intérêt dans ce soumissionnaire représente plus de 5 % de la valeur de ses biens, ou lorsqu'une personne qui a des liens d'affaires avec un membre de sa famille est un administrateur ou un employé dudit soumissionnaire. Le Comité de vérification et des conflits a la responsabilité de surveiller l'application de ces procédures.

Il est possible de consulter les procédures relatives aux conflits d'intérêts sur le site Web d'Investissements PSP, à l'adresse www.investpsp.ca, sous la rubrique *Régie interne - Politique de conflits d'intérêts*.

Évaluation du rendement du conseil d'administration

En vertu des règlements auxquels Investissements PSP est soumis, le conseil d'administration doit décrire dans le rapport annuel les procédures mises en place pour évaluer son propre rendement. Une politique officielle d'évaluation du rendement, adoptée en conformité avec ces règlements, consiste en des procédures relatives à l'instauration de discussions franches et confidentielles entre le président du conseil et chaque administrateur ainsi que le président et chef de la direction d'Investissements PSP. Chaque année, pour faciliter le processus, les administrateurs de même que le président et chef de la direction reçoivent un guide d'évaluation du rendement du conseil d'administration présenté sous la forme d'un questionnaire. Les administrateurs remettent leur questionnaire au président du comité de régie interne, qui en résume le contenu pour ensuite en faire la présentation au conseil d'administration. Les discussions portent sur les enjeux et les possibilités d'amélioration de même que sur ce qui fonctionne bien et s'est amélioré depuis la dernière évaluation. Au cours du dernier exercice, le conseil a retenu les services d'un cabinet de consultants externe afin de l'aider à évaluer son rendement.

Code de déontologie

Conformément à la *Loi* qui régit Investissements PSP, un code de déontologie à l'intention de ses dirigeants et employés a été élaboré. En plus de s'assurer d'un strict respect des exigences de la *Loi*, le code sert de cadre de référence pour expliquer en détail aux dirigeants et employés les principes et valeurs de l'organisation afin de les aider à adopter des façons de faire et des comportements adéquats.

Au cours de l'exercice 2004, le code a été amendé pour y inclure une clause portant sur la dénonciation, conçue pour encourager les dirigeants et employés à agir et à faire connaître toute situation suspecte.

Le code traite de divers sujets, entre autres, l'honnêteté et l'intégrité, le respect de la loi, l'utilisation de renseignements confidentiels, la communication de transactions personnelles, les cadeaux et faveurs reçus ou offerts à des tiers, l'adhésion à des associations professionnelles et sans but lucratif et la représentation publique de ces organismes, ainsi que l'utilisation, à des fins personnelles, des ressources, des biens et des installations d'Investissements PSP. De plus, Investissements PSP a établi une liste restreinte de titres pour lesquels il détient des renseignements confidentiels. Il est interdit aux dirigeants et employés de négocier des titres faisant partie de cette liste.

Le comité de vérification et des conflits a la responsabilité de suivre l'application du code de déontologie.

Il est possible de consulter le code de déontologie sur le site Web d'Investissements PSP, à l'adresse www.investpsp.ca, sous la rubrique *Régie interne - Code de déontologie*.

Objectifs de placement

Des objectifs de placement clairement définis permettent de s'assurer qu'il y a concordance entre les stratégies mises en œuvre par Investissements PSP et les obligations financières des trois régimes de pensions. Ces objectifs sont :

1. obtenir un rendement (net des frais) au minimum équivalent au taux actuariel de rendement établi par l'Actuaire en chef du Canada ; et
2. obtenir un rendement excédant celui de l'indice de référence de la politique de 0,50 % (incluant une valeur ajoutée minimale égale aux frais).

Lignes directrices pour le vote par procuration

Les lignes directrices pour le vote par procuration ont été développées pour que les votes concernant les actions détenues à titre de bénéficiaire par Investissements PSP soient conformes à la politique et aux objectifs de placement.

Les lignes directrices stipulent qu'Investissements PSP portera une attention particulière aux principes de régie interne lorsqu'il s'agira de considérer le bien-fondé d'un enjeu et d'exercer ses droits de vote en vue de maximiser la valeur de ses actions. Les lignes directrices traitent de quatre aspects considérés comme cruciaux du point de vue des répercussions possibles sur la performance :

- l'indépendance, la taille et l'efficacité du conseil d'administration d'une société ;
- la rémunération de la direction et des administrateurs, y compris les régimes d'options d'achat d'actions et de rémunération au rendement ;
- la protection contre les prises de contrôle ; et
- le droit des actionnaires.

Ces lignes directrices s'appliquent tout aussi bien aux titres de placement gérés à l'interne que ceux faisant partie de portefeuilles sous la responsabilité de gestionnaires externes mandatés par Investissements PSP.

Il est possible de consulter les lignes directrices pour le vote par procuration sur le site Web d'Investissements PSP à l'adresse www.investpsp.ca, sous la rubrique *Placements – Lignes directrices pour le vote par procuration*.

Politique en matière de responsabilité sociale et environnementale

La responsabilité première d'Investissements PSP est d'agir en fonction des intérêts financiers des contributeurs des régimes et de soutenir la réalisation de la promesse de rente énoncée explicitement dans les régimes. Néanmoins, la politique en matière de responsabilité sociale et environnementale stipule que « les conséquences environnementales et sociales du comportement des sociétés... peuvent figurer parmi les nombreux facteurs pertinents dont nos professionnels en placement pourraient désirer tenir compte au moment de prendre des décisions de placement pour les régimes. »

Il est possible de consulter la politique en matière de responsabilité sociale et environnementale sur le site Web d'Investissements PSP à l'adresse www.investpsp.ca, sous la rubrique *Placements – Responsabilité sociale et environnementale*.

A

Actions

Instruments financiers représentant une participation au capital social d'une société et qui procurent des privilèges de propriété sur l'actif et les revenus de la société, proportionnellement au nombre d'actions détenues.

C

Caisse de retraite

Créée le 1^{er} avril 2000 par le gouvernement fédéral afin de gérer les contributions faites par l'employeur et les employés afin que les régimes de pensions puissent verser les prestations à l'égard des services crédités le ou après le 1^{er} avril 2000. Il existe trois (3) caisses de retraite, une pour chacun des régimes de pensions de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada.

Compte de régime de pensions

Compte distinct établi par Investissements PSP pour chaque caisse de retraite pour recevoir les contributions nettes des caisses de retraite, et pour enregistrer la répartition des placements ainsi que les résultats d'exploitation. Il existe trois comptes de régime de pensions, un pour chaque caisse de retraite.

Coût (ou Valeur comptable)

Coût d'acquisition d'un placement.

D

Diversification

Stratégie qui consiste à répartir le risque de placement entre différentes classes d'actif (actions et obligations), diverses catégories d'actif (participations dans des sociétés publiques et privées), des titres émis par différentes sociétés œuvrant dans des secteurs différents de l'économie (services financiers et ressources naturelles) et dans différents pays.

Droit de vote par procuration

Autorisation transmise par écrit par l'actionnaire à une autre personne chargée de le représenter et d'exercer son droit de vote en son nom lors de l'assemblée des actionnaires, généralement en tenant compte des lignes directrices ou conditions établies.

E

Énoncé des politiques, des normes et des procédures de placement (ou Politique de placement)

Politique de placement écrite établie pour chaque caisse de retraite, approuvée par le conseil d'administration et révisée au moins une fois par année. Une telle politique est

obligatoire en vertu de l'alinéa 7(2)a de la *Loi régissant Investissements PSP*. Elle traite de sujets tels que les classes d'actif, l'utilisation de produits dérivés, la diversification des actifs, les taux de rendement visés, la gestion du risque de crédit, du risque de marché et autres risques financiers, de la liquidité des placements, des prêts d'ensemble ou de titres, de l'évaluation des placements qui ne sont pas régulièrement négociés en bourse ainsi que de l'exercice des droits de vote acquis grâce aux placements.

Exercice

Période de douze mois qui sert de référence pour la préparation des états financiers. L'exercice d'Investissements PSP s'échelonne du 1^{er} avril d'une année au 31 mars de l'année suivante.

F

Fonds indiciel

Fonds de placement dont le portefeuille est modelé sur celui d'un indice de référence donné.

Frais de gestion des placements

Sommes versées à un gestionnaire de fonds chargé de la gestion du portefeuille et de l'exploitation de ce fonds. Les frais sont généralement établis en fonction d'un pourcentage fixe de la valeur de l'actif net du fonds.

G

Gardien de valeurs

Organisme indépendant chargé de détenir les titres de placement au nom du propriétaire. Le gardien de valeurs conserve des registres des différents placements et peut également offrir d'autres services connexes.

Gestion active des placements

Approche qui consiste à placer des fonds dans des titres dans le but d'obtenir un rendement supérieur à celui des indices du marché. La gestion active des placements peut également réduire le risque d'un portefeuille.

Gestion passive des placements

Approche de gestion visant la reproduction d'un indice de marché reconnu en procédant à l'achat de titres selon les mêmes proportions qu'ils représentent dans l'indice retenu.

I

Indice

Mesure de la tendance générale d'un marché donné. Le terme « indice » est utilisé parce qu'il est conçu pour refléter non seulement des changements de prix mais également des changements de valeur.

Indice composé S&P/TSX

L'indice boursier canadien le plus diversifié. Il représente près de 90 % de la capitalisation des entreprises canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto. Un comité formé de représentants de la Bourse de Toronto et de *Standard & Poor's* choisit les sociétés qui feront partie de l'indice composé S&P/TSX.

Indice composé S&P 500

L'indice composé *Standard & Poor's* recense 500 titres américains choisis selon la taille du marché, la liquidité et la position occupée au sein du secteur d'activité. Il s'agit d'un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière (cours du titre multiplié par le nombre d'actions en circulation), le poids de chaque titre dans l'indice étant proportionnel à sa valeur marchande. La société *Standard & Poor's* choisit les titres qui font partie de l'indice.

Indice de référence

Indice qui sert d'élément de comparaison pour évaluer les taux de rendement. Parmi les indices de référence, nous comptons notamment des indices des marchés boursiers et obligataires créés par des sociétés boursières ou des maisons de courtage.

Indices du marché des titres d'emprunt de Scotia Capitaux

Scotia Capitaux produit des indices qui permettent d'exercer un suivi des marchés obligataire et monétaire canadiens. L'indice obligataire universel porte sur l'ensemble des obligations canadiennes négociables qui arrivent à échéance dans plus d'un an. Il a été conçu pour illustrer le rendement général du marché obligataire canadien. Parmi les indices du marché monétaire de Scotia Capitaux, mentionnons l'indice des bons du trésor de 91 jours.

Indice MSCI EAFE

Indice boursier créé par *Morgan Stanley Capital Inc.* (MSCI) pour mesurer le rendement des placements réalisés en Europe, Australasie et Extrême-Orient. Il comprend des actions de sociétés de 21 pays dont le Japon, l'Australie, Hong Kong, la Nouvelle-Zélande, Singapour, le Royaume-Uni et les pays de la zone euro.

Infrastructures

Actifs de longue durée – tels des autoroutes, des services publics, des infrastructures de transport et des pipelines – pour lesquels on anticipe des rendements à faible volatilité avec une composante en espèces similaire à celle des marchés obligataires.

Investissement éthique

Approche en vertu de laquelle les placements sont effectués en privilégiant ou en évitant des entreprises ou secteurs d'activité donnés compte tenu de priorités d'ordre religieux, politique, économique, social ou personnel.

J

Juste valeur (ou Valeur marchande)

Le prix d'un titre en vigueur au moment de la plus récente transaction enregistrée pour ce titre.

L

Loi

La *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* est la loi qui régit Investissements PSP.

N

Normes de rendement de l'AIMR

Association for Investment Management and Research (AIMR) : organisme international sans but lucratif regroupant plus de 50 000 spécialistes en placement répartis dans au-delà de 100 pays. Les normes de rendement émises par l'AIMR constituent des principes de déontologie et des lignes directrices visant à uniformiser les méthodes utilisées pour établir et communiquer le rendement d'un placement. Le 9 mai 2004, les membres de l'AIMR ont approuvé de renommer l'organisme « *CFA Institute* ».

O

Obligations d'un régime

Les obligations d'un régime représentent les obligations financières d'un régime de pension relativement aux prestations devant être versées aux participants du régime. Les obligations équivalent à la valeur calculée par l'actuaire du régime de toutes les prestations futures comptabilisées en date du jour de l'évaluation.

Option

Contrat de produit dérivé conférant au détenteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une quantité déterminée d'un actif à un prix établi à l'avance à une date déterminée ou à n'importe quel moment avant l'échéance.

P

Placement privé

Participation au capital-actions d'une société qui n'est pas transigée en bourse ou hors cote.

Plan antisinistre

Plan mis en place par une organisation en vue de gérer une interruption des systèmes d'information, lequel plan consiste à identifier, documenter et tester les processus facilitant la remise en état de fonctionner des systèmes d'information.

Plan de reprise des activités

Plan mis en place par une organisation pour assurer la poursuite des activités essentielles en même temps qu'elle reprend ses activités à la suite d'une importante interruption. Le plan de reprise des activités et le plan antisinistre combinés permettent à une organisation de poursuivre ses activités essentielles tout en procédant à la reconstruction de ses infrastructures.

Point de base

Un point de base correspond à un centième de un pour cent. La différence entre 5,25 % et 5,50 % est de 25 points de base.

Politique de répartition d'actif

Répartition d'actif requise pour réaliser les rendements visés. Les caisses de retraite définissent leur politique de répartition d'actif afin que les rendements obtenus combinés aux contributions des membres soient suffisants pour couvrir les prestations présentes et futures des régimes de pensions. Au moment d'effectuer ses placements, Investissements PSP tient compte des obligations financières de chacune des trois caisses de retraite du secteur public au nom desquelles il investit sur les marchés financiers.

Portefeuille

Regroupement de titres tels que des actions, obligations et éventuellement d'autres instruments financiers (produits dérivés et autres) à des fins de placement.

Portefeuille cible

Répartition d'actif établie par le conseil d'administration, indiquant de quelle façon l'actif sous gestion doit être réparti dans les différentes classes d'actif (ex. : espèces, titres à revenu fixe, actions, placement immobilier, etc.).

Produits dérivés

Contrats financiers dont la valeur est fonction de l'actif ou de l'indice sous-jacent, tel qu'un taux d'intérêt ou un taux de change. Par exemple, la valeur des options sur l'indice composé S&P 500 de grandes sociétés américaines fluctue en fonction de la valeur de l'indice. Toutefois, de telles options n'exigent que l'achat d'un contrat plutôt que des actions de toutes les entreprises composant l'indice. Les produits dérivés peuvent être moins onéreux et plus faciles d'accès que l'actif sous-jacent. Ils peuvent servir à gérer les risques, réduire les coûts et augmenter le rendement. Parmi les produits dérivés les plus courants, nous comptons les opérations de change à terme, les contrats à terme, les *swaps* et les options.

Q

Quasi-espèces

Titres de placement à court terme, fortement liquides (ex. : effets de commerce, bons du trésor, billets à demande). Ces titres arrivent à échéance moins d'un an après la date d'émission et sont facilement monnayables.

R

Rapport annuel

Document qui comprend les états financiers vérifiés d'une organisation ainsi que les commentaires et l'analyse par la direction des résultats financiers et d'exploitation. Le rapport annuel d'Investissements PSP doit être publié au plus tard 90 jours après la fin de son exercice, le 31 mars de chaque année, et déposé devant la Chambre des Communes par le président du Conseil du Trésor.

Régimes de pensions

Régimes de pensions de la Fonction publique fédérale, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada.

Rendement (ou Taux de rendement)

Changement de la valeur d'un actif exprimé en pourcentage pour une période donnée,

et qui tient compte des revenus, tels que les intérêts, les dividendes et les revenus de loyer, ainsi que des gains ou pertes de capital, réalisés ou non.

Rendement corrigé du risque

Mesure qui détermine le rendement d'un placement ajusté en fonction du risque assumé pour réaliser ce rendement.

Répartition d'actif

Portion de l'actif placée sous forme d'espèces, de titres à revenu fixe, d'actions et autres classes d'actif. La répartition d'actif doit refléter les objectifs d'un investisseur ainsi que son degré de tolérance au risque. Généralement, les investisseurs qui poursuivent des objectifs de rendement à long terme peuvent mieux tolérer des risques plus élevés pour les placements en actions comparativement aux titres à revenu fixe et ce, dans une perspective d'obtenir des rendements supérieurs. Ainsi, ces investisseurs opteront pour une répartition d'actif où la pondération en actions est plus grande que celle des autres catégories de titres.

Risque

Probabilité d'une perte future, par rapport à un indice de référence ou en termes absolus.

Risque de change

Risque signifiant que la valeur d'un placement peut être influencée par la variation des taux de change. Les investisseurs effectuant des placements sur les marchés internationaux doivent tenir compte du risque lié aux fluctuations monétaires.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur d'un placement fluctuera à la suite de variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement donné ou des facteurs influençant la valeur de tous les titres négociés dans un marché.

T

Taux de rendement annualisé

Taux de rendement pour une période de douze mois. Généralement, un taux de rendement annualisé est calculé à partir de taux de rendement mesurés pour des périodes inférieures ou supérieures à douze mois.

Taux de rendement pondéré par le temps

Méthode de calcul qui permet d'éliminer les répercussions causées par les entrées et sorties de fonds d'un portefeuille. Cette méthode tient compte du fait que le questionnaire n'exerce aucun contrôle sur le montant des entrées ou sorties de fonds, ni sur le moment où elles se produisent.

Titres à revenu fixe

Titres de placement, tels que les obligations, hypothèques, obligations convertibles et actions privilégiées, qui portent un taux d'intérêt fixe jusqu'à leur échéance, leur vente ou leur rachat et qui génèrent des flux d'intérêt prévisibles.

V

Volatilité

Réfère généralement à la variabilité (de la fréquence et de l'importance) des rendements par rapport à une moyenne ou un point de référence pour une période de temps donnée.

Siège social

440, avenue Laurier Ouest,
bureau 200
Ottawa (Ontario)
K1R 7X6
Tél. : (613) 782-3095
Télec. : (613) 782-2228

Principal bureau d'affaires

1250, boul. René-Lévesque Ouest,
bureau 2030
Montréal (Québec)
H3B 4W8
Tél. : (514) 937-2772
Télec. : (514) 937-3155

This Annual Report is also
available in English.

www.investpsp.ca

